

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf du mois de mars
Les membres du Conseil municipal de DISTRÉ se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal, après convocation légale adressée le 11 mars 2019.
La séance est ouverte à vingt heures quarante minutes sous la présidence de Monsieur TOURON, Maire qui a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.
Étaient présents : Mme LAMANDÉ, Mme COCHARD, Mr RABILLER, Mme CHAMBRY, Mme RAVARD, Mr CAILLAUD, Mr MABILEAU, Mr GRIVAULT, Mme THIBEAUD, Mr NEVERS, Mme RABINEAU, Mr DOUET, Mme DESNOYERS, Mr LAIRE.
Monsieur VIGNERON donne pouvoir à Monsieur TOURON.
Madame PRIEUR donne pouvoir à Madame LAMANDÉ.
Madame ANGLARET donne pouvoir à Monsieur GRIVAULT.
Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame LAMANDÉ a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

COMPTE DE GESTION 2018 - COMMUNE

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2018 de Madame le Receveur Municipal.

Ensuite, Monsieur le Maire se retire de l'assemblée, qui désigne Mme DESNOYERS, doyenne d'âge, comme Présidente,

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - COMMUNE

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de *Mme DESNOYERS*, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur TOURON, Maire, après s'être fait présenter le Budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES → 1 451 496.57 euros
RECETTES → 1 499 303.08 euros
Excédent → 47 806.51 euros

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES → 405 605.02 euros
RECETTES → 546 617.01 euros
Excédent → 141 011.99 euros

RÉSULTAT DE CLÔTURE

	CLÔTURE 2017	AFFECTATION	EXERCICE 2018	CLÔTURE 2018
Fonctionnement	889 138.80	128 011.00	47 806.51	808 934.31
Investissement	- 59 920.94	0	141 011.99	81 091.05
TOTAL	+ 829 217.86	128 011.00	188 818.50	+ 890 025.36

2° - Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2018, donne quitus à Madame le Receveur Municipal de sa gestion pour l'exercice 2018.

AFFECTATION DU RÉSULTAT COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs :	+ 761 127.80 euros
Au titre de l'exercice arrêté :	+ 47 806.51 euros
soit un résultat à affecter de :	+ 808 934.31 euros

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté était de 130 540 euros

Besoin de financement de la section d'investissement	
hors restes à réaliser :	81 091.05 euros
Solde des restes à réaliser en investissement :	- 368 029.00 euros
Besoin à couvrir :	286 937.95 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au compte 1068, section investissement, la somme de 286 937.95 euros et de reporter au compte 002, l'excédent de fonctionnement d'un montant de 521 996.36 euros.

3 TAXES

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des 3 taxes pour le Budget Primitif 2019, ce qui laisse les taux fixés à :

Taxe Habitation	11.76 %
Taxe Foncier (bâti)	18.02 %
Taxe Foncier non bâti	43.84 %

B.P. 2019 COMMUNE

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des votants, le Budget Primitif 2019, qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de

1 808 710.00 euros pour la section de Fonctionnement
1 008 358.00 euros pour la section d'Investissement

COMPTE DE GESTION 2018 – LOTISSEMENT LES PIEDS BLANCS

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du Budget Lotissement des « PIEDS BLANCS » de Madame le Receveur Municipal.

Ensuite, Monsieur le Maire se retire de l'assemblée, qui désigne Mme DESNOYERS, doyenne d'âge, comme Présidente,

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - LES PIEDS BLANCS

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de *Mme DESNOYERS*, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget Lotissement des "PIEDS BLANCS" dressé par Monsieur TOURON, Maire, après s'être fait présenter le Budget de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	➔	3 023.45 euros
RECETTES	➔	170 255.32 euros
Excédent	➔	167 231.87 euros

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	➔	0 euros
RECETTES	➔	3 023.45 euros
Excédent	➔	3 023.45 euros

RÉSULTAT DE CLOTURE

	CLOTURE 2017	AFFECTATION	EXERCICE 2018	CLOTURE 2018
Fonctionnement	- 167 231.87	0	167 231.87	0
Investissement	- 3 023.45	0	3 023.45	0
TOTAL	- 170 255.32	0	170 255.32	0

2° - Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2018 du lotissement des « PIEDS BLANCS », donne quitus à Madame le Receveur Municipal de sa gestion pour l'exercice 2018.

COMPTE DE GESTION 2018 – CLOS POINTU

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du Budget Lotissement « LE CLOS POINTU » de Madame le Receveur Municipal.

Ensuite, Monsieur le Maire se retire de l'assemblée, qui désigne Mme DESNOYERS, doyenne d'âge, comme Présidente,

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – CLOS POINTU

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de *Mme DESNOYERS*, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget Lotissement "LE CLOS POINTU" dressé par Monsieur TOURON, Maire, après s'être fait présenter le Budget de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	➔	678.88 euros
RECETTES	➔	679.10 euros
Excédent	➔	0.22 euros

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	➔	678.88 euros
RECETTES	➔	0 euros
Déficit	➔	678.88 euros

RÉSULTAT DE CLOTURE

	CLOTURE 2017	AFFECTATION	EXERCICE 2018	CLOTURE 2018
Fonctionnement	- 75 161.44	0	0.22	- 75 161.22
Investissement	- 69 608.77	0	- 678.88	- 70 287.65
	-----	-----	-----	-----
TOTAL	- 144 770.21	0	- 678.66	- 145 448.87

2° - Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2018 du lotissement « LE CLOS POINTU », donne quitus à Madame le Receveur Municipal de sa gestion pour l'exercice 2018.

AFFECTATION DU RESULTAT – CLOS POINTU

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs :	- 75 161.44 euros
Au titre de l'exercice arrêté :	0.22 euros
Soit un résultat à affecter de :	- 75 161.22 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au compte 002, le déficit de fonctionnement d'un montant de 75 161.22 euros.

B.P. 2019 – CLOS POINTU

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des votants, le Budget Primitif 2019 du lotissement « LE CLOS POINTU » qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de

177 630.00 euros pour la section de Fonctionnement
70 287.65 euros pour la section d'Investissement

COMPTE DE GESTION 2018 – SOUS LA BOSSE

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du Budget Lotissement « SOUS LA BOSSE » de Madame le Receveur Municipal.

Ensuite, Monsieur le Maire se retire de l'assemblée, qui désigne Mme DESNOYERS, doyenne d'âge, comme Présidente,

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – SOUS LA BOSSE

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme DESNOYERS, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget Lotissement "SOUS LA BOSSE" dressé par Monsieur TOURON, Maire, après s'être fait présenter le Budget de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	➔	84 108.88 euros
RECETTES	➔	84 109.43 euros
Excédent	➔	0.55 euros

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	➔	84 108.88 euros
RECETTES	➔	0.00 euros
Déficit	➔	84 108.88 euros

RÉSULTAT DE CLOTURE

	CLOTURE 2017	AFFECTATION	EXERCICE 2018	CLOTURE 2018
Fonctionnement	- 0.44	0	0.55	0.11
Investissement	- 423 869.39	0	- 84 108.88	- 507 978.27
	-----	-----	-----	-----
TOTAL	- 423 869.83	0	- 84 108.33	- 507 978.16

2° - Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2018 du lotissement « SOUS LA BOSSE », donne quitus à Madame le Receveur Municipal de sa gestion pour l'exercice 2018.

AFFECTATION DU RESULTAT – SOUS LA BOSSE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs : - 0.44 euros

Au titre de l'exercice arrêté : 0.55 euros

soit un résultat à affecter de : 0.11 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au compte 002, l'excédent de fonctionnement d'un montant de 0.11 euros.

B.P. 2019 – SOUS LA BOSSE

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des votants, le Budget Primitif 2019 du lotissement « SOUS LA BOSSE » qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de

1 056 909.00 euros pour la section de Fonctionnement

507 978.27 euros pour la section d'Investissement

COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET ANNEXE CLOS MARTEAU

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du Budget Annexe « CLOS MARTEAU » de Madame le Receveur Municipal.

Ensuite, Monsieur le Maire se retire de l'assemblée, qui désigne Mme DESNOYERS, doyenne d'âge, comme Présidente,

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE CLOS MARTEAU

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de *Mme DESNOYERS*, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget Annexe "CLOS MARTEAU" dressé par Monsieur TOURON, Maire, après s'être fait présenter le Budget de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES →	1 905.71 euros
RECETTES →	3 150.00 euros
Excédent →	1 244.29 euros

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES →	48 780.87 euros
RECETTES →	0.00 euros
Déficit →	48 780.87 euros

RÉSULTAT DE CLOTURE

	CLOTURE 2017	AFFECTATION	EXERCICE 2018	CLOTURE 2018
Fonctionnement	1 557.21	0	1 244.29	2 801.50
Investissement	33 635.42	0	- 48 780.87	- 15 145.45
	-----	-----	-----	-----
TOTAL	35 192.63	0	- 47 536.58	- 12 343.95

2° - Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe « CLOS MARTEAU », donne quitus à Madame le Receveur Municipal de sa gestion pour l'exercice 2018.

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE CLOS MARTEAU

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs :	1 557.21 euros
Au titre de l'exercice arrêté :	1 244.29 euros
soit un résultat à affecter de :	2 801.50 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au compte 002, l'excédent de fonctionnement d'un montant de 2 801.50 euros.

B.P. 2019 - BUDGET ANNEXE CLOS MARTEAU

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des votants, le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe « CLOS MARTEAU » qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de

12 800 euros pour la section de Fonctionnement
48 146 euros pour la section d'Investissement en dépenses
59 000 euros pour la section d'Investissement en recettes

SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser à :

- AFRIEJ	→	21 728.25 €
- AFRIEJ	→	400.00 €
- CLUB JEUNESSE RETROUVEE	→	200.00 €
- RESTOS DU COEUR	→	250.00 €
- ASS. SAUMUROISE PROTECTION ANIMALE	→	520.00 €
- Association Jeu Joue	→	350.00 €
- Association Rêvons tous ensemble	→	300.00 €
- Ligue contre la cancer	→	300.00 €
- France Alzheimer 49	→	300.00 €

- Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2019.

ECLAIRAGE PUBLIC POCE

Monsieur le Maire rappelle la panne sur une lanterne de l'éclairage public rue Jacques Eugène Bury à Pocé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération EP123-19-91, suite au dépannage, remplacement de la lanterne 333, rue Jacques Eugène Bury,

Pour un montant de dépense : 759.60 € net de taxe ;

Taux du fonds de concours : 75 %

Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 569.70 € net de taxe.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 26 avril 2016 et complété les 25 avril et 19 décembre 2017.

ECLAIRAGE PUBLIC CHETIGNE

Monsieur le Maire informe du remplacement d'un candélabre d'éclairage public rue de Gravouilleau à Chétigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération EP123-19-93, suite au dépannage, remplacement du candélabre 245 rue de Gravouilleau,

Pour un montant de dépense : 2 949.52 € net de taxe ;

Taux du fonds de concours : 75 %

Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 2 212.14 € net de taxe.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 26 avril 2016 et complété les 25 avril et 19 décembre 2017.

PROGRAMME TRAVAUX VOIRIE ET EMBELLISSEMENT

Monsieur le Maire fait part des propositions de travaux de voirie à envisager en 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la liste suivante :

Rue Bizard :

De la limite de Distré au n° 20 : réfection totale de l'enrobé ;

Trottoir n° 20, côté gauche et droit : réfection en enrobé ou Hormigon.

Entrée lotissement des Pieds Blancs finir l'accès

Rue Haute :

Du carrefour de la rue Monte Chat au n° 15, au carrefour de la Montée de la Moullière : réfection de la chaussée en enrobé ;

Bordure au n° 2.

Distré :

Rue Nationale + Terrepleins centraux – Place du Centre : aménagement des trottoirs jusqu'au chemin des Ruettes en Hormigon;

Chemin des Ecoliers : bordure T2 côté grillage + bi-couche ; côté vignes refaire la rive de la voie

Angle du passage de la Martelière : enrobé ;

Montée des ateliers municipaux : enrobé ;

Clos Pointu : Allée « Barreau » accès en bicouche ou enrobé + puisard + enduire mur parpaings

Rue de la Vacherie : partie haute de la rue le long des murs bicouche

Chétigné :

Rue de Carabins du n° 15 à l'angle de la rue des Carreaux : aménagement du trottoir en enrobé ou Hormigon;

Rue de Gravouilleau devant chez Maillet refaire trottoir

Chemin des Plantes :

1^{ère} partie 500 ml : renforcement des rives + enrobé ;

Optionnel : 2^{ème} partie : enrobé.

Rue de la Chesnaie : Pépinière d'entreprise – côté gauche : pose d'une bordure haute sur 75 ml ;

Rue de la Touche :

Aménagement du trottoir côté gauche au n° 25 : Hormigon;

Dans le U Trottoirs en Hormigon côté « BELLO »

Devant les maisons neuves , reprise de la voirie et du trottoir

Rue des Clérins débermage

Impasse des Clérins : Empierrement et bi-couche ;

Rue de Maupertuis : Reprise partielle de surface.

Voie Romaine : De l'angle de la rue de la Cave Grolleau au terrain de jeux (côté droit) : pose d'une bordure haute sur 68 ml.

Rue de la Cave Grolleau :

Aménagement du trottoir en Hormigon sur 520 m² ;

Entrées des riverains : enrobés ;

Voirie : scarification – purge – enrobé du n° 43 au n° 19. + Trottoirs

Rue du Marronnier : Scarification et enrobé.

Rue du Château : Du n° 9 au n° 36 : scarification de la voirie et enrobé.

Chemins agricoles : Voirie (Canton de France) : passage d'un grader + rechargement.

Chemin de la Maison blanche : Gestion des eaux de voirie et rechargement du chemin.

Rue de la Frie : A l'antenne : busage en limite de Bagneux ; A revoir pour l'écoulement des eaux de pluie.

Rue Nationale : Jusqu'à la Salle des Bois : bande axiale et rives : peinture routière.

Une consultation sera lancée dans les prochains jours, avec une ouverture des plis si possible, avant le 16 avril prochain.

Les travaux devront être impérativement réalisés avant le 31 octobre 2019.

TRAVAUX MACONNERIE

Monsieur le Maire informe qu'un mur appartenant à la Commune, s'est effondré rue de la Frie.

Dans le cadre de la préservation du patrimoine, il est proposé de le restaurer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de l'ASPIRE, dans le cadre d'un chantier école Patrimoine et Limousinerie, moyennant le prix de 1 840.73 € HT.

FONDATION DU PATRIMOINE

Comme chaque année, il est proposé d'adhérer à la Fondation du Patrimoine, moyennant une cotisation de 120 €/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider cette proposition d'adhésion pour l'année 2019.

FEU D'ARTIFICE

Sur proposition de Monsieur RABILLER, Adjoint, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la société Pyro-Concept pour tirer le feu d'artifice prévu le samedi 22 juin 2019, pour un montant de 2750 € TTC.

ANIMATION 2019

Sur proposition de Monsieur RABILLER, Adjoint, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le spectacle d'un humoriste pour le samedi 22 juin 2019, pour un montant de 1600 € TTC.

Infos :

Samedi 23 mars, inauguration de la plaque « Hommage à Gaston Bourdeau ».

Samedi 6 juillet, étape du Vélo-Vintage.

Dimanche 15 septembre, étape Equivini à Distré.

Réunion de la commission Cadre de vie, le 1^{er} avril 2019, à 18h.

Pour copie conforme au registre,

Le 21 mars 2019

Le Maire,

Eric TOURON